

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal 29 avril 2025

L'an 2025 et le 29 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JULES Vincent, Maire, en session ordinaire.

Présents : JULES Vincent ; BAUD Patricia ; COLLIN Arnaud ; COUILLAUD Thierry ; FORGERIT Damien ; GENDRONNEAU Patrice ; MARTIN Nadia ; MORAND Michel ; PINEAU Annick ; ROME Jeanne ; TEILLET Daniel

Excusé(s) ou ayant donné procuration : BERTHOME Malvina ; CARTERON Cyrille, DAVID Gérard, DELAVERGNE Amélie donne pouvoir à COUILLAUD Thierry, GAUVRIT Laëtitia, GODET Vanessa, GUYON Patrice, LA VAULLEE Marie-Astrid ; ROUSSEAU Christophe donne pouvoir à GENDRONNEAU Patrice.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 20
- Présents (11) et représentés (2) : 13

Date de la convocation : 20 mars 2025

Date d'affichage : 20 mars 2025

A été nommé secrétaire : ROME Jeanne

Objet des délibérations

- 2025DEL043 – Adhésion à un groupement de commande pour le balayage mécanique des voiries
- 2025DEL044 – Jurés d'Assises 2026
- 2025DEL045 – Emplois saisonniers 2025
- 2025DEL046 – Acceptation d'un don du tennis club mareuillais
- 2025DEL047 – Décisions du Maire prises par délégation
- Questions et informations diverses

Le compte-rendu de la séance précédente a été adopté par 12 voix et 1 abstention.

2025DEL043 – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE BALAYAGE MECANIQUE DES VOIRIES COMMUNALES

Vu le Code général des collectivités territoriales ; et particulièrement son article L5211-4-2 ;
Vu le Code de la commande publique ; et particulièrement ses articles L2113-6 et L2113-7 ;
Considérant que le Code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont pour vocation de rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats ;
Considérant qu'il apparait qu'un groupement de commande pour le balayage mécanique des voies permet de réaliser des économies et une optimisation du service tant pour les besoins propres de notre collectivité que pour ceux des communes membres du groupement ;
Considérant que le marché public et le groupement de commande précédents trouveront leur terme au 30 septembre 2025 et qu'il convient de relancer une procédure de marché public ;

Rappel des faits :

Monsieur le Maire expose qu'il relève, de la compétence de la commune, d'assurer le balayage des voies communales.

Monsieur le Maire poursuit en précisant qu'un groupement de commandes pour le balayage des voiries communales et intercommunales a été mis en œuvre précédemment. Que cela a permis de mutualiser les procédures, d'optimiser le service et de réaliser des économies. Le marché précédent arrivant à son terme au 30 septembre 2025. Il est proposé aux membres du conseil communautaire la

constitution d'un nouveau groupement de commandes.

Monsieur le Maire indique que ce groupement est constitué à compter de sa date de signature par l'ensemble des parties jusqu'à l'extinction des obligations contractuelles nées de l'exécution du marché public passé par le groupement de commandes.

Ce groupement a pour objet de coordonner les procédures de passation, la signature et la notification des marchés et/ou accord-cadre en ce qui concerne le balayage des voiries.

A cet effet, une convention constitutive de groupement de commandes définissant le mode de fonctionnement du groupement doit être établie et signée par tous les membres. Cette convention identifie la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral comme le coordonnateur du groupement. La Commission d'appel d'offres sera donc celle de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral. A ce titre, la Communauté de Communes procédera à l'ensemble des opérations d'élaboration des documents de marchés à la sélection du contractant ainsi qu'à la signature et à la notification du marché. En revanche, chaque membre demeure responsable de l'exécution des marchés conclus pour ses besoins propres.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive de groupement dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.

Patrice GENDRONNEAU s'interroge sur la date à laquelle le linéaire doit être transmis. Il interpelle sur la nécessité de supprimer la voie qui traverse la Village Vacances, prendre en compte la rue du Calvaire dans son intégralité, et rue de la Prée à exclure en raison de la présence du caniveau central.

A noter qu'il faudrait interdire les stationnements pour faciliter le passage dans la rue principale et que l'entretien est également réalisé les vendredis par les agents techniques.

Arnaud COLLIN demande le coût annuel pour la commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- D'adhérer au groupement de commande pour le balayage mécanique des voiries ;
- D'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commande « balayage mécanique des voiries » ;
- D'approuver le rôle de coordonnateur du groupement de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral dans le cadre de cette procédure ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

VOTE :

OUI : unanimité (13)

NON : 0

BLANC : 0

2025DEL044 – JURES D'ASSISES 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le jury de la Cour d'Assises du département de la Vendée doit être renouvelé chaque année.

Il rappelle également que la désignation des jurés composant le jury d'Assises se fait par tirage au sort à partir de la liste électorale. Le tirage au sort doit se faire en séance publique lors d'une réunion du Conseil Municipal.

Il rappelle les conditions pour que le nom d'une personne tirée au sort soit inscrit sur la liste préparatoire :

- Avoir au-moins 23 ans au cours de l'année civile précédente, dans le cas présent, être né avant le 31 décembre 2001 (art. 255 et 261 du Code de Procédure Pénale).
- Avoir une résidence principale dans le ressort de la cour d'assises du département, dans le cas présent, avoir une résidence principale en Vendée.

Monsieur le Maire propose de procéder au tirage au sort d'un nombre de noms triple de celui fixé conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°2025/DCL-BER-256 en date du 7 avril 2025, soit 6 noms.

Vu le Code de Procédure Pénale et notamment la section 2 (articles 254 à 267),
 Vu la loi n°78-888 du 28 juillet 1978, modifiant les articles 256 et suivants du Code de Procédure Pénale,
 Vu la loi n°80-1042 du 23 décembre 1980, portant réforme de la procédure pénale relative à la prescription et au jury d'assises,
 Vu le tableau officiel de la population du département de la Vendée ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2025/DCL-BER-256 en date du 7 avril 2025, fixant le nombre de jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises du département de la Vendée pour l'année 2026,

Le Conseil Municipal :

- Décide que pour l'année 2026, suite au tirage au sort effectué à partir de la liste électorale et procédé publiquement par Monsieur le Maire, que la liste préparatoire à la liste du jury criminel se compose comme suit :

N°	NOM	NOM DE JEUNE FILLE	PRÉNOM	ADRESSE	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE
1	MARTIN	/	Jean, Manuel	49 bis rue de la Boulaye	1933	Béjà (99)
2	MANDIN	/	Florent	4 rue des Ardillers	20/12/1961	La Roche-sur-Yon (85)
3	FLANDROIS	LUCAS	Colette	80 rue de la Boulaye	19/07/1957	La Roche-sur-Yon (85)
4	FLANDROIS	/	Hervé	80 rue de la Boulaye	01/10/1957	Sainte Cécile (85)
5	ROULEAU	BARRADEAU	Marie-José	25 rue des acacias	11/02/1971	Luçon (85)
6	COUSSEAU	SAUBIEZ	Véronique	9 rue de l'Ouche du Fort	24/08/1960	Château-Guibert (85)

VOTE : OUI : unanimité (13) NON : 0 BLANC : 0

2025DEL045 – EMPLOIS SAISONNIERS 2025

Vu le Code Général de la Fonction publique, et notamment son article L.332-23,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement (temporaire ou saisonnier) d'activité à savoir :

Nature de la fonction	Nombre d'emploi	Période	Temps de travail
-----------------------	-----------------	---------	------------------

Maître-nageur sauveteur	1	15 mai 2025	12 septembre 2025	TC
Accueil piscine	2	14 juin 2025	13 septembre 2025	TC

Il est précisé que l'accueil de la piscine comptera un agent distinct pour chaque mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer 3 emplois saisonniers et temporaires conformément au tableau ci-dessus ;
- Décide que le motif du recours à un agent contractuel est : article 332-23, 1° (accroissement temporaire d'activité) et 2° (accroissement saisonnier) du Code Général de la Fonction Publique ;
- Dit que la rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget annuel ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

VOTE : OUI : unanimité (13) NON : 0 BLANC : 0

2025DEL046 – ACCEPTATION D'UN DON DU TENNIS CLUB MAREUILLAIS

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la commune a effectué des travaux d'accès sécurisés sur les deux terrains de tennis extérieurs avec l'entreprise NEOP en mai 2024.

L'association du Tennis Club Mareuillais a instruit un dossier de subvention auprès de la Fédération Française de Tennis qui leur a accordée une subvention de 788 € pour l'installation de serrures magnétiques.

Cette subvention étant attachée aux frais engagés par la commune, le Tennis Club Mareuillais souhaite nous remettre un chèque du montant de la subvention reçue soit 788 €.

Monsieur le Maire ajoute qu'il remercie l'association pour sa transparence dans sa gestion budgétaire. Le Tennis Club a fait part de sa satisfaction quant au nouvel équipement.

Il vous est proposé d'accepter ce don en capital au compte 10251 et de l'affecter aux dépenses des travaux de serrurerie des terrains de tennis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accepter la somme de 788 € en don en capital provenant du Tennis Club Mareuillais
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : unanimité (13) NON : 0 BLANC : 0

2025DEL047 – DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Monsieur le Maire communique les décisions qu'il a prises au titre de la délégation consentie par le Conseil Municipal en vertu de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales :

N°	Date	Entreprise	Objet	Montant TTC
142	11/03/2025	SENOSYS	Sonorisation du 21/06/2025- Festivaveurs	1 265,90 €
143	11/03/2025	SENOSYS	Sonorisation du 02/08/2025- Fête Nautique	2 142,96 €
144	11/03/2025	SENOSYS	Sonorisation des 29 et 30/11/2025- Marché de Noël	1 287,98 €
145	11/03/2025	SENOSYS	Sonorisation du feu d'artifice du 29/11/2025- Marché de Noël	2 273,60 €
146	11/03/2025	GOUPE B-SIDE	Groupe musical- Festivaveurs	810,00 €
147	11/03/2025	ASSV 85	Surveillance du 02/08/2025- Fête Nautique	1 331,10 €
148	11/03/2025	DEEJAY-LUCKY	Prestation DJ- Fête Nautique	689,00 €
149	11/03/2025	LES VOIX LIEES DU PAYS NE DE LA MER	Animation musicale le 02/08/2025- Fête Nautique	350,00 €
150	11/03/2025	LES SONNEURS DE L'AUNIS	Prestation chant le 29/11/2025- Marché de Noël	200,00 €
151	11/03/2025	COMPAGNIE MAX MUSIC	Animations Clown, Père Noël, déambulations, groupe- Marché de Noël	2 850,00 €
152	11/03/2025	JCO	Feu d'artifice le 29/11/2025- Marché de Noël	3 240,00 €
153	14/03/2024	VENDEE PRO SECURITE	Surveillance + sécurité du 25/11 au 01/12/2025- Marché de Noël	4 898,87 €
154	31/03/2025	VERTYS	Sable spécial terrain de sport	2 953,80 €
155	03/04/2025	HEXAGONE	Chaise de surveillance- piscine	2 376,42 €
156	03/04/2025	GUERY RICHARD	Aménagement d'une fenêtre de toit- salle paroissiale	1 470,48 €
157	03/04/2025	RIPAUD SAS	Plantation -parvis de l'Eglise	594,47 €
158	03/04/2025	NEW LOC	Location nacelle et mât d'éclairage- festivités Fete Nautique et Marché de Noel	2 411,22 €
159	03/04/2025	NEW LOC	Location nacelle guirlande + élagage	2 011,09 €
160	03/04/2025	BRICOPRO	Habillement - CTM	4 574,60 €
161	03/04/2025	SODIMAR	Vitrine -camping	1 071,60 €
162	03/04/2025	DESLANDES	Autolaveuse- salle omnisports	12 118,80 €
163	03/04/2025	SLV MBS	Paniers projecteurs- salle Othello	1 185,00 €
164	03/04/2025	GUERY RICHARD	Réparation de la ferme centrale- salle de Dissais	600,82 €
165	03/04/2025	AMP COMPOSITE	Réfection du pédiluve et de la douche- piscine	5 266,60 €
166	03/04/2025	PELLETREAU	Installation d'une climatisation à l'étage- mairie	8 268,79 €
167	03/04/2025	PELLETREAU	Installation d'une climatisation pour la baie informatique- mairie	4 458,29 €
168	03/04/2025	PILLET	Clôture- salle Othello	3 024,00 €
169	03/04/2025	SODIMAR	Bacs à palmier- parvis de l'Eglise	12 198,00 €
170	03/04/2025	CAJEV	Réparation de la passerelle de la coulée verte	7 582,74 €
171	03/04/2025	INTEROUGE	Réparation des tivois	960,00 €
172	03/04/2025	AGENCE D'ATTRACTIVITE VENDEE DU SUD	Convention de maîtrise d'ouvrage- assainissement	2 500,00 €
173	03/04/2025	HEXAGONE	Robot de nettoyage- piscine	6 634,72 €
174	03/04/2025	TECHNIRACK	Rangement- dojo	2 940,00 €
175	03/04/2025	CAREIL	Nettoyage et réfection façades et toiture - pôle social, école de musique, salle du Lay...	13 002,60 €
176	03/04/2025	CAJEV	Pose et fourniture d'un pare-ballon- entre terrain et buvette	5 392,66 €
177	11/04/2025	ENVOL	Location des structures gonflables - Fête Nautique	4 318,00 €
178	11/04/2025	CIN'ETOILES	Projection d'un film le 27/08/2025 - cinéma de plein air	1 721,45 €

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le maire au titre de ses délégations.

Informations diverses :

- Cérémonie du 8 mai : rdv à 11h45 Place de la Liberté
- Rappel aux élus de se positionner pour les besoins lors des manifestations
- Recherche toujours en cours pour un emploi saisonnier au service technique
- Les flyers pour l'aire de covoiturage ont été confectionnés et sont prêts à être distribués, l'aire n'est pas référencée sur le site du Département, Damien se rapproche de M. ROYER.
- Jardin du Maine, Village Gaulois : le 10 mai à Luçon
- Conférence de Fabrice HYBER : le vendredi 30 mai à la salle du Lay
- Cinéma de plein air « Tintin et la licorne » : le mercredi 27 août.
Nadia MARTIN rappelle que les sanitaires devront être accessibles. Une association doit se porter volontaire pour tenir la buvette. La projection sera, quant à elle, assurée par une entreprise spécialisée.
- PLUi : les derniers documents sont en consultation par les élus pour des vérifications. Réponse attendue pour le 7 mai. Vote pour arrêter le PLUi en Conseil Communautaire le 22 mai et enquête publique après les élections municipales de 2026.
- Damien informe le Conseil que le broyage et fauchage des accotements a débuté avec l'entreprise PILLET.
- Patrice informe qu'il y aura une campagne d'élagage entre le 6 et 11 juin par une société d'Apremont
- Prochain Conseil : le mardi 27 mai à 20h

Séance du 29 avril 2025	
Le secrétaire de séance, Jeanne ROME	Le Maire, JULES Vincent
BAUD Patricia	
BERTHOME Malvina	EXCUSEE
CARTERON Cyrille	EXCUSE
COLLIN Arnaud	
COUILLAUD Thierry	
DAVID Gérard	EXCUSE
DELAVERGNE Amélie	EXCUSEE – donne pouvoir à Thierry COUILLAUD
FORGERIT Damien	
GAUVRIT Laëtitia	EXCUSEE
GENDRONNEAU Patrice	
GODET Vanessa	EXCUSEE
GUYON Patrice	EXCUSE
JULES Vincent	
LA VAULLEE Marie-Astrid	EXCUSEE
MARTIN Nadia	
MORAND Michel	
PINEAU Annick	
ROME Jeanne	
ROUSSEAU Christophe	EXCUSE – donne pouvoir à Patrice GENDRONNEAU
TEILLET Daniel	